

Renaud BROCHARD, qui intervient en psychologie et parfois en musicologie, même s'il n'est pas rattaché à ce département, confirme que les propositions émises par le doyen, alors qu'elles sont formulées pour des raisons différentes, se justifient totalement. Il alerte sur le niveau dramatique de l'encadrement au sein du département de psychologie. En effet, malgré les recrutements décidés ces dernières années le manque d'encadrement reste véritablement accablant. Renaud BROCHARD confirme son accord pour le classement du poste de professeur en musicologie en première position.

Le doyen déclare partager cette analyse et propose de modifier le classement initial comme suit :

- 1- Poste de professeur – Département de musicologie ;
- 2- Poste de maître de conférences – Département de psychologie (CSGA) ;
- 3- Poste de maître de conférences – Département de psychologie (LEAD).

Ce classement, soumis par le doyen au vote du Conseil, est adopté à l'unanimité.

Le doyen remercie les membres du Conseil pour leur confiance et pour leur vote unanime et donne la parole à Monsieur EL-HANBALI.

2°) Besoins en postes administratifs (Biatss) :

Monsieur EL-HANBALI explique que la mise à la mutation interne de plusieurs supports en contrat à durée déterminée avait été décidée dans un souci de continuité de la gestion du personnel.

Sont aujourd'hui concernés :

- 1 poste au secrétariat des licences du département de géographie ;
- 1 poste au secrétariat pédagogique des licences du département d'histoire ;
- 1 poste à la gestion des services des enseignants (2^{ème} année consécutive) ;
- 1 poste au secrétariat de Monsieur EL-HANBALI et aux affaires générales de l'UFR (2^{ème} année consécutive) ;
- 1 poste à mi-temps au secrétariat pédagogique du département de musicologie.

L'objectif final étant de récupérer autant que possible des supports de titulaires sur ces postes, Monsieur EL-HANBALI a donc décidé dans un premier temps de les placer au mouvement interne à l'université. Les candidats au mouvement interne souhaitant rejoindre notre UFR seront soumis à un entretien que lui-même conduira. Monsieur EL-HANBALI ajoute que ce n'est pas parce que ces candidats désirent intégrer l'UFR Sciences Humaines en tant que titulaires, qu'il donnera forcément une suite favorable à leur demande. D'autant plus que certains de nos personnels contractuels ont déjà manifesté un intérêt particulier pour rester au sein de notre UFR et qu'ils accomplissent leur travail à la hauteur des attentes. Certains d'entre eux ont également passé des concours dont les résultats seront connus fin mai à début juin. Monsieur EL-HANBALI, dans l'intérêt de notre UFR, pense souhaitable de privilégier les prises de postes par des titulaires afin de pérenniser la qualité du service rendu aux étudiants. Il note qu'en raison du temps de formation des nouveaux collègues d'une année sur l'autre, la qualité de service et les échanges avec les enseignants peuvent être chaotiques et explique qu'il est donc nécessaire de privilégier un schéma intégrant davantage de titulaires parmi nos personnels administratifs.

Monsieur EL-HANBALI évoque le problème, qu'il faudra aborder au moment du DOM, de la situation de certains collègues du département de psychologie qui ont vécu une année extrêmement difficile et dont deux d'entre eux, en situation de "burn-out" ont été en arrêt de travail prolongé.

La charge de travail devient insurmontable pour les collègues en raison de la hausse des effectifs en psychologie de 2018 à 2021 s'élevant à :

- => + 45 % pour l'année de L2 ;
- => + 54 % pour l'année de L3 ;
- => + 70 % sur l'ensemble des licences (2018 à la prochaine rentrée 2021).

Monsieur EL-HANBALI détaille la composition actuelle de cette équipe administrative :

- Gestion L1 de psychologie : 1 personne ;
- Gestion simultanée des L2 et L3 : 1 personne ;
- Gestion en tant que responsable de scolarité, coordination de l'ensemble des années de licence, gestion administrative des étudiants de psychologie en licence : 1 personne (D. ROY).

Pour la prochaine rentrée, une version en formation continue se profile, cependant Monsieur EL-HANBALI prévoit que **l'ouverture d'un parcours supplémentaire en Master 2 - Management et formation des personnels de santé aura probablement des incidences sur notre activité** (demandes de dossiers, gestion des L3, ...).

La charge de travail s'est également accrue depuis trois ans en raison de l'universitarisation des étudiants de l'IRTESS, soit environ quatre cent cinquante étudiants par an, pour lesquels nous devons procéder à l'inscription administrative. En effet, même si notre UFR n'assure pas la gestion pédagogique de ces dossiers, elle assure le suivi des demandes de bourse. Par conséquent, une désorganisation dans notre calendrier est provoquée par le décalage d'un mois dans le délai de transmission par le Conseil Régional. Cette activité supplémentaire qui requiert un suivi sur toute l'année se répercute sur notre charge de travail et particulièrement au sein du département de psychologie, pour la coordinatrice Dominique ROY qui porte la gestion de ces dossiers.

Dans ces conditions, Monsieur EL-HANBALI demandera un renfort, soit par des ressources en personnel en nous autorisant à recruter un agent en contrat à durée déterminée, soit par la création d'un support et une ouverture à concours pour récupérer un poste de titulaire, mais il ne croit pas beaucoup à cette dernière option.

Par ailleurs, Monsieur EL-HANBALI évoque, même si nous ne sommes pas directement concernés puisqu'il ne s'agit pas de notre scolarité mais d'un service rattaché à l'UFR Sciences Humaines, le **départ en retraite en fin d'année universitaire d'Isabelle VANDEL**. Cette dernière occupe un poste à l'antenne financière et nous demanderons, d'une part que ce poste soit d'abord placé à la mutation interne et d'autre part qu'il soit ensuite ouvert à concours pour la rentrée prochaine.

Monsieur EL-HANBALI aborde un autre problème à considérer, celui des **effets des cursus PASS et LAS** (voies d'accès aux études de médecine), dont les incidences ne sont pas encore connues puisqu'il s'agit d'une première pour ce dispositif de **transfert d'étudiants entre les études de santé et les études de L2 de psychologie**.

Les effectifs pourraient peut-être représenter un à deux groupes supplémentaires. Ces données sont actuellement inconnues, pourtant elles doivent être considérées afin d'évaluer la charge de travail et les besoins en ressources humaines.

Clara PRIVÉ exprime son accord sur la nécessité de pérenniser la titularisation. Elle confirme que tout est fait pour donner satisfaction aux étudiants de psychologie et témoigne de la qualité de prise en charge par les personnels administratifs, elle se dit assurée qu'il en est de même pour les autres filières. Clara PRIVÉ souhaite connaître le nombre total de postes finalement concernés par les mises à la mutation interne.

Monsieur EL-HANBALI répond qu'**au total quatre postes sont occupés par des personnels contractuels donc vacants** (scolarités histoire et géographie = 2 postes, affaires générales = 2 postes). Il précise que le poste à mi-temps au secrétariat pédagogique de musicologie n'a pas de support donc qu'il est non vacant.

Yves BOQUET remarque que les nouveaux personnels prennent généralement leurs fonctions à la rentrée, au moment où les besoins des étudiants sont probablement les plus importants. En effet, les étudiants de première année encore sans repères sont accueillis par un secrétariat pédagogique en prise de poste. Il constate également qu'en géographie, après une période de stabilité et depuis le départ de Madame CHAMEROY, nous avons changé de secrétaire pédagogique tous les ans, ce qui a induit à chaque rentrée une mise à niveau.

Yves BOQUET rapporte que l'an dernier la période de rentrée fut réellement compliquée, en raison du recrutement de nouvelles secrétaires en histoire, mais aussi en géographie et précise qu'heureusement la transition avait pu être assurée par l'ancien secrétaire d'histoire. Il souligne qu'il devient vraiment indispensable de pérenniser nos secrétariats pédagogiques.

Monsieur EL-HANBALI partage cet avis et déplore que nous subissions de plein fouet la politique globale de l'établissement. Il confirme son objectif de défendre et pérenniser nos postes administratifs par le recrutement de personnels titulaires. Il ajoute que dans la mesure du possible, les collègues lauréats aux concours seront accueillis au sein de notre structure. Cette éventualité limiterait la précarité des contractuels et améliorerait la qualité du service rendu à l'utilisateur, particulièrement au moment de la période surchargée de la rentrée. Monsieur EL-HANBALI explique qu'effectivement à la rentrée les nouveaux personnels vont en formation et doivent assumer en même temps leur intégration et les travaux de début d'année.

Jean-Pierre THIBAUT s'inquiète de l'éventuelle mutation de Madame MARTIN qui aggraverait les problèmes évoqués. Il ajoute que sa remarque n'est absolument pas dirigée contre elle, mais qu'il s'agit bien de connaître la probabilité de recrutement d'un nouvel agent en début d'année.

Monsieur EL-HANBALI répond que Madame MARTIN habite dans le Jura et que depuis plusieurs années elle souhaite se rapprocher de son domicile. Après cette année particulièrement difficile pour elle, entraînant une grande fatigue psychique, Madame MARTIN a transmis une nouvelle demande de mutation académique à

Monsieur EL-HANBALI qui en a assuré le suivi. Le poste concerné est donc susceptible d'être vacant et il a également été placé à la mutation interne, sans certitude d'une vacance pour le moment.

Les propositions de recrutement des personnels administratifs sont adoptées à l'unanimité.

3°) Budget global :

Monsieur EL-HANBALI rappelle que le budget de l'université comporte deux champs : la partie "logistique et fonctionnement" et la partie "charge d'enseignement".

• Logistique et fonctionnement :

Concernant le budget de fonctionnement, le montant s'élève à cent un mille euros (101 000 €).

Comme l'an dernier, **le doyen et Monsieur EL-HANBALI demanderont que la dotation annuelle soit réévaluée à hauteur de cent cinquante mille euros (150 000 €)**.

Monsieur EL-HANBALI explique que certaines dépenses n'ont pas pu être assurées en raison de la crise sanitaire, ni l'année dernière, ni cette année ; c'est pourquoi une augmentation de budget sera demandée.

En espérant un retour à une situation normale dans les meilleurs délais, **les dépenses non réalisées** sur les deux dernières années (petits équipements, sorties de terrain, achats de tests en psychologie, logiciels pédagogiques à destination de nos salles informatiques, ...) **seront reportées en 2022**.

Sur la partie investissement, Monsieur EL-HANBALI informe que nous sollicitons sur devis **l'équipement de deux salles informatiques** : la première à hauteur de **dix-sept mille euros (17 000 €)** l'année prochaine, la seconde à hauteur de **dix-neuf mille euros (19 000 €)** l'année suivante.

Par ailleurs, le **financement d'un équipement de musique d'un montant de vingt mille six cent cinquante euros (20 650 €)** sera également demandé pour le département de musicologie.

• Charge d'enseignement :

Monsieur EL-HANBALI explique que comme l'a rapporté le doyen précédemment, **notre dotation fait défaut de mille heures. C'est pourquoi, nous allons réintégrer ce déficit de mille heures**. En effet, au regard des effectifs attendus en 2021-2022, rien ne s'oppose à reporter les mille heures correspondant au déficit de l'année 2020-2021. Certains effets "rebonds" sont également prévisibles, notamment par la remontée des effectifs de L1 vers l'année de L2, ainsi que ceux de L2 vers l'année de L3. Monsieur EL-HANBALI signale qu'il faut aussi tenir compte de l'impact ou des incidences de l'arrivée des cinquante-trois étudiants qui sont actuellement en PASS – option psychologie et qui rejoindront l'année de L2 de psychologie (cf 7- DOM, 2°-besoins personnels BIATSS).

Il informe que **nous demanderons au minimum l'attribution d'un groupe de travaux dirigés supplémentaire**.

Concernant les demandes d'UE d'ouverture :

- UE d'ouverture pour les étudiants de psychologie proposée par Héloïse HALIDAY (36 h CM, soit 54 h équivalent TD) ;
- UE d'ouverture « Civilisations extra-européennes » (24 h CM/semestre x 2, soit 72 h équivalent TD) ;
- UE d'ouverture de géographie pour les historiens (12 h TD).

Le total de deux mille deux cent six heures (2 206 heures) sera demandé pour l'année prochaine.

Monsieur EL-HANBALI rappelle que notre UFR a perdu le bénéfice de deux fois cent cinquante heures concernant les filières de Master MEEF.

Le doyen rappelle que selon la tradition de notre UFR, depuis que Monsieur EL-HANBALI et lui-même sont aux responsabilités, il n'a jamais été question de faire des demandes démagogiques, ni disproportionnées. Sans accompagnement ces dernières années, sans l'attribution de postes d'ATER, particulièrement en psychologie et sans dégels de postes, nous devons tout de même maintenir un taux d'encadrement décent et aujourd'hui notre situation précaire n'est plus dissimulable. Ces demandes d'heures et cette réévaluation du budget de fonctionnement sont formulées afin de maintenir, compte tenu de la hausse des effectifs, le niveau antérieur à la crise sanitaire, alors qu'il était déjà insuffisant. **Le doyen assure qu'il sera impossible de préserver la qualité de notre enseignement et de notre encadrement sans l'obtention des heures que nous réclamons.**

Monsieur EL-HANBALI précise que le total demandé de deux mille deux cent six heures ne tient pas compte des deux fois cent cinquante heures des Master MEEF (= 2 206 + (2 x 150) heures, total 2 506 heures).

Par ailleurs, il informe d'une **nouveauté** cette année dans ce DOM, en effet, il nous est maintenant demandé, comme c'est déjà le cas pour le recrutement des enseignants-chercheurs, de **classer nos demandes concernant celui des personnels administratifs (BIATSS)**.

Monsieur EL-HANBALI explique, qu'après s'être longuement entretenu avec le doyen, cette procédure sera refusée et qu'**aucun classement ne sera proposé**, afin de ne pas privilégier un département de notre composante au détriment d'un autre. Le doyen et lui-même considèrent que tous les postes ont leur sens et leur importance.

L'an dernier, au moment du DOM, le doyen reconnaît être resté plutôt réservé devant la nouvelle équipe de gouvernance qui prenait connaissance des dossiers. Aujourd'hui, devant le résultat qu'il juge véritablement déplorable, il s'indigne et trouve décevant d'avoir été si raisonnable, pendant si longtemps, sans obtenir la moindre reconnaissance de la part de la nouvelle équipe sur la qualité de gestion que nous avons tous ensemble déployée pendant sept ou huit ans. Le doyen s'exprimera cette fois sans retenue parce que nos choix n'ont absolument pas été entendus, que nous avons déjà beaucoup perdu et que nous n'avons plus rien à perdre. Il rappelle que notre budget actuel de cent un mille euros est identique à celui d'UFR accueillant moitié moins d'étudiants que la nôtre.

Après une année d'observation, le doyen condamne le formalisme absurde qui nous est imposé, la situation structurellement défavorable que nous subissons depuis longtemps, ainsi que la manière incorrecte dont nous sommes traités.

Dans ce contexte, il transmettra toutes nos propositions et espère sincèrement recevoir demain une réponse positive au signalement de crise budgétaire émis en décembre dernier !

Renaud BROCHARD demande si les données présentées sont bien exemptes des postes ATER classés.

Le doyen répond que les besoins en recrutement relatifs aux postes des ATER ont effectivement déjà été expédiés en temps utile, y compris pour le département de psychologie et avec son accord, en conservant le classement souhaité puisque cette demande très importante tenait compte du déficit structurel signalé. Le travail a également été réalisé pour le poste d'histoire contemporaine, ainsi que pour l'ensemble des postes qui seraient susceptibles d'être vacants (mutation ou départ).

Il ajoute qu'il est théoriquement impossible de demander des recrutements d'ATER sur des postes gelés, que nous n'avons d'ailleurs aucun poste non gelé à part celui de psychologie au CSGA et que pour les autres postes, il s'agit bien de demandes de « couverture » pour le cas où nous aurions des postes vacants.

L'année universitaire qui vient de s'écouler et le résultat du DOM de l'an dernier, de très mauvaise qualité au regard des marges dont disposait l'université, ne satisfont absolument pas le doyen qui exprimera sa colère si cela se reproduisait.

Sabine LEFEBVRE, en tant que directrice d'ARTÉHIS, généralement présente au DOM de Sciences Humaines et sociales et au DOM de Sciences et Vie de la Terre, signale qu'évidemment, comme elle l'a toujours fait, elle soutiendra les demandes de notre UFR.

Le doyen ajoute que les avis des directeurs de laboratoires suivent de manière générale ceux de notre UFR.

Clara PRIVÉ intervient au nom des sept élus de la liste UNEF et d'elle-même pour faire part de leur satisfaction devant la manière dont l'UFR aborde le DOM. Devant les difficultés rencontrées par les étudiants, la précarisation des personnels, celle des enseignants et des ATER, etc., elle constate qu'un "ras-le-bol" général s'est installé. Clara PRIVÉ partage la colère de notre UFR, saine, nécessaire et vraiment justifiée, et considère que la seule solution aujourd'hui est de la formaliser auprès de la présidence qui doit maintenant nous entendre.

Jean-Pierre THIBAUT demande si les quarante heures que nous allons devoir ajouter au PASS ont bien été comptabilisées dans les calculs justifiant nos propositions. Compte tenu du fait que Madame Sophie MORLAIX veut maintenant séparer la centaine d'heures de PASS utilisées entre les départements de philosophie et de psychologie pour en faire deux filières complètement séparées, Jean-Pierre THIBAUT explique que la psychologie supportera la charge de cent heures, mais également de quarante heures supplémentaires.

Par ailleurs, Jean-Pierre THIBAUT constate concernant l'argumentation relative aux demandes de postes que nous ne sommes pas censés formuler, que ce raisonnement illogique profite aux départements et aux UFR "riches", parce qu'ils intègrent un plus grand nombre de personnels-enseignants, donc davantage de départs à la retraite et par conséquent un nombre plus important de supports pour les postes d'ATER ; par définition le contraire s'applique pour les UFR "pauvres". Jean-Pierre THIBAUT considère donc que si nous voulons rééquilibrer notre situation, cet argument ne peut pas être évoqué et que ce serait même indécent.

Le doyen, en accord avec les propos de Jean-Pierre THIBAUT, ajoute que dans notre situation nous ne sommes plus à quarante heures supplémentaires près, d'autant plus que ces heures sont imposées par Madame MORLAIX.

Le doyen sollicite l'accord du Conseil pour porter les demandes de notre UFR et pour réclamer le total d'heures nécessaire à sa survie.

La demande budgétaire de deux mille deux cent quarante-six heures (2 246 heures) est adoptée à l'unanimité.

Le doyen remercie les membres pour ce vote unanime et rappelle l'importance d'un tel soutien pour se présenter au DOM.

8- Questions diverses

Le doyen explique que le calendrier universitaire 2021-2022 ne semble pas poser de problème cette année et que la rentrée générale est prévue le 6 septembre 2021. Il rappelle que chaque département a cependant la possibilité d'adapter cette date en dérogeant légèrement en fonction de sa situation, de ses habitudes et de ses coutumes, à cet ordre de marche, notamment sur le début des premiers cours. Il s'agit simplement de s'accorder avec les autres UFR sur une date générale de départ afin de pouvoir s'organiser, étant donné que nous accueillons conjointement des étudiants et que nous partageons formations et locaux. La fin des cours du premier semestre est fixée comme d'habitude aux vacances de Noël et les examens au retour. Et, à la différence de l'année qui s'achève, nous aurons terminé nos enseignements avant les vacances de Pâques.

Monsieur EL-HANBALI précise que ce calendrier est le duplicata exact de ce qui est également proposé pour l'UFR Lettres et que l'essentiel est de conserver des périodes communes notamment pour les UE d'ouverture.

Sabine LEFEBVRE évoque le petit décalage éventuel concernant le département de géographie, qui a quand même des conséquences pour les étudiants inscrits également en histoire. En effet, cette situation oblige à retarder le début des cours magistraux, ce qui pose ultérieurement des problèmes aux enseignants. Anne JEGOU répond que ce sujet n'a pas encore été discuté, mais s'étonne car cette année elle avait bien transmis la demande de Sabine LEFEBVRE. Cette dernière confirme une petite amélioration, cependant un décalage d'une à deux semaines subsistait et ajoute qu'en 2019-2020 la situation était pire avec trois semaines de décalage.

Sabine LEFEBVRE informe Anne JEGOU qu'elle souhaite démarrer ses cours magistraux pour six semaines dès le 7 septembre 2021, c'est-à-dire le lendemain de la rentrée et qu'elle poursuivra avec les travaux dirigés après les vacances de la Toussaint.

Anne JEGOU pense que les étudiants peuvent assister directement aux cours sans attendre la réunion de rentrée.

Le doyen insiste pour que les étudiants soient bien prévenus des dates de début d'enseignements en histoire.

Yves BOQUET remarque que les cours magistraux commenceront le 13 septembre 2021 et les UE d'ouverture le 20 septembre 2021. Il se demande, concernant les étudiants qui suivent à la fois les enseignements d'histoire et de géographie, s'il faudra attendre le 20 septembre pour qu'ils soient tous présents. Alors qu'il comprend très bien le décalage avec les travaux dirigés, Yves BOQUET ne comprend pas celui du début des cours en UE d'ouverture d'une semaine par rapport aux cours magistraux généraux.

Le doyen rassure en proposant de déroger à la trame de base à partir du moment où les étudiants sont clairement informés de la date de départ. Il note qu'une fois de plus, le problème concerne surtout les grosses UE d'ouverture qui font appel aux étudiants de psychologie ou des autres UFR.

En l'absence d'autres remarques **le doyen propose au conseil de valider le calendrier 2021-2022, qui est adopté à l'unanimité.**

Le doyen annonce le lancement, dès le lendemain, du processus d'élection de l'assesseur étudiant, par lequel tous les membres du conseil pourront exprimer leur vote. Il trouve les deux candidatures excellentes et ajoute que les candidats ont témoigné, par la qualité de leurs interventions dans les débats, que l'un comme l'autre étaient tout à fait dignes de participer au bureau de notre UFR ; les résultats sont attendus avec impatience.

En l'absence d'autres questions diverses, le doyen remercie les membres du Conseil pour leur participation et salue leur patience devant la longueur de cette réunion, rançon de cette année extraordinaire pendant laquelle il a été impossible de se réunir plus souvent.

Le doyen souhaite bonne chance aux étudiants pour les examens à venir, une bonne soirée à tous les membres et lève la séance à 21h40.

La Secrétaire de séance
Edwige PRAT-BÉLIARD



Le Président du Conseil d'UFR
Philippe SALVADORI

